

Décision

Objet : Tarifs Colloque Les « francophones » devant les normes, 40 ans après Les Français devant la norme -
L'(in)sécurité linguistique aujourd'hui : perspectives
in(ter)disciplinaires du 13 au 15 juin 2018

Direction des affaires
financières

Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Tarifs applicable jusqu'au 24/05/2018 minuit heure Française :

- o 66,66 € HT : Tarif applicable aux Enseignants -Chercheurs
- o 16,66 € HT : Tarif applicable aux professionnels sur demi-journée
- o 25 € HT : Tarif applicable aux étudiants
- o 31,50 € HT : Tarif Diner Gala

Tarif tardif applicables du 25/05/2018 jusqu'à la clôture des inscriptions :

- o 83,33 € HT : Tarif applicable pour toute catégorie d'inscription d'enseignants / Etudiants.

Prise d'effet immédiate

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne Lettre et Langues

Le Président,

Philippe VENDRIX